

TABLE DES MATIÈRES

1

Développements relatifs au contrat d'assurance 7

Catherine PARIS

professeur à l'ULiège, head of Legal institutional Ethias – Claims & Policies

Introduction 8

Section 1

Conclusion du contrat 8

A. **Obligations précontractuelles de l'assureur** 8

B. **Déclaration du risque** 13

1. **Considérations générales** 13

2. **Sanction de nullité dans les polices combinées** 16

Section 2

Exécution du contrat 21

A. **Aggravation du risque et sanction** 21

B. **Sinistre intentionnel** 24

1. **Définition** 24

2. **Déchéance** 31

C. **Faute lourde et obligation de prévention** 32

D. **Obligations de l'assuré en cas de sinistre** 36

E. **Frais de sauvetage** 39

Section 3

Durée et résiliation 42

Section 4

Questions relatives à la preuve 44

A. **Preuve du contrat et de ses modifications** 44

B. **Collaboration à l'administration de la preuve** 47

1. **Le rapport d'expertise** 48

2. **La déclaration de sinistre** 50

Section 5	
Questions relatives à la prescription	52
A. Action qui dérive du contrat d'assurance	52
1. Champ d'application et point de départ du délai	52
2. Suspension	54
3. Interruption	55
B. Action directe	58
1. Prescription quinquennale – Champ d'application	58
2. Suspension	59
3. Interruption	59
Conclusion	61

2

Actualités législatives et jurisprudentielles dans les assurances de la responsabilité (2008-2020)..... 63

Vincent CALLEWAERT

avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCLouvain

Introduction	64
---------------------	----

Section 1	
Le régime général des assurances de la responsabilité	65

A. Article 141 – Champ d'application	65
B. Article 142 – Obligations de l'assureur postérieures à la fin du contrat	66
1. Champ d'application	67
2. Critère de rattachement	67
3. Succession de contrats dans le temps	68
C. Article 143 – Direction du litige	70
1. Notion de conflit d'intérêts	70
2. Revirement d'attitude de l'assureur	72
3. Droit de l'assureur d'indemniser s'il y a lieu	73
D. Article 146 – Paiement par l'assureur du principal, des intérêts et des frais	74
1. Droit transitoire	75
2. Conditions d'application	76
3. Refus de garantie injustifié et indemnité de procédure	77

E. Article 147 – Libre disposition de l’indemnité.....	78
F. Article 148 – Quittance pour solde de tout compte.....	79
G. Article 149 – Indemnisation par l’assuré.....	81
H. Article 150 – Droit propre de la personne lésée.....	81
1. Droit transitoire.....	82
2. Conditions d’application.....	82
3. Compétence internationale.....	83
I. Article 151 – Opposabilité des exceptions.....	83
1. Assurances obligatoires.....	84
2. Assurances facultatives.....	85
J. Article 152 – Action récursoire.....	86
1. Une modification légale subtile mais déterminante.....	86
2. La notification préalable.....	87
3. L’exigence de causalité.....	95
4. La prescription.....	98
K. Article 153 – Interventions dans la procédure.....	99
1. Litiges au civil.....	99
2. Litiges au pénal.....	100
 Section 2	
L’assurance R.C. vie privée.....	103
A. Les conditions d’application de la garantie.....	103
1. La notion d’activité privée.....	103
2. Les personnes vivant au foyer.....	104
3. L’aggravation du risque.....	105
4. La responsabilité des déments et anormaux.....	105
B. Les exclusions autorisées.....	106
1. La clause <i>joyriding</i>	106
2. L’exclusion des dommages causés à certains assurés.....	107
3. Les autres exclusions.....	109
C. Le recours de l’assureur en cas de faute intentionnelle d’un mineur.....	110
1. L’effet relatif du refus de garantie.....	110
2. La nature du recours.....	111
3. Les conséquences de l’arrêt du 11 janvier 2010.....	112
4. Les questions non résolues.....	113

Section 3	
L'assurance R.C. automobile	114
A. Les nouvelles conditions minimales	115
1. Portée et structure des conditions minimales	116
2. Droit transitoire	117
3. La clause commettant améliorée	117
4. Les actions récursoires de l'assureur	118
5. La limitation des extensions automatiques de garantie	119
B. La saga judiciaire des articles 19bis-11, § 2, et 29ter	120
1. L'article 19bis-11, § 2	121
2. L'article 29ter	129
C. La mobilité douce	134
1. L'exception à l'obligation d'assurance	135
2. Le conducteur usager faible	136
3. La protection des tiers	137
Section 4	
Les assurances R.C. dans le secteur de la construction	138
A. Les raisons de la double intervention du législateur	139
B. La loi du 31 mai 2017	140
C. La loi du 9 mai 2019	141

3

Développements récents dans les assurances de choses et l'assurance protection juridique	143
---	-----

Thomas DUBUISSON
 avocat au barreau de Liège

Introduction	144
Section 1	
Les qualités d'assuré et de tiers dans les assurances de choses	145
A. Avant-propos	145
B. L'assuré dans une assurance de choses : le titulaire d'un droit réel sur la chose	147
1. La personne qui sollicite l'intervention d'un assureur de choses doit rapporter la preuve de son intérêt d'assurance et donc de sa qualité d'assuré	147

2. La prestation d'assurance évaluée en fonction de la valeur de l'intérêt d'assurance ..	149
3. Conclusion intermédiaire	152
C. L'assuré dans une assurance de choses : la personne tenue à la restitution de la chose ?	154
1. Avant-propos	154
2. Le cas particulier de l'assurance tous risques chantier	156
D. Le tiers et le recours subrogatoire de l'assureur	159
1. Avant-propos	159
2. La jurisprudence de la Cour de cassation	160
3. Analyse critique de la jurisprudence de la Cour de cassation	168
4. Solution alternative : droit comparé	172
5. Solution alternative : interprétation de l'article 95 de la loi du 4 avril 2014 en fonction de l'intervention d'un assureur de responsabilité	174
Section 2	
L'assurance protection juridique	175
A. Introduction	175
B. La loi du 22 avril 2019 visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique, dite « loi Geens »	176
1. Le choix réalisé par le législateur	176
2. Conditions minimales auxquelles les contrats d'assurance protection juridique doivent satisfaire en vue de bénéficier de la réduction d'impôt	178
3. Les montants garantis et la barémisation des prestations d'avocat	179
C. Le principe du libre choix de l'avocat par l'assuré	184
1. Consécration et moment de l'exercice du libre choix	184
2. Modification de l'article 156 de la loi du 4 avril 2014	187
3. Le principe du libre choix de l'avocat et les pratiques du marché	192
4. Conclusion	195

4

**Développements récents dans les assurances
de personnes** 197

Jean-Marc BINON

maître de conférences invité à l'UCLouvain, référendaire à la Cour de justice
de l'Union européenne

Nicolas SCHMITZ

maître de conférences invité à l'UCLouvain, chargé d'enseignement invité à l'USL-B,
juge au tribunal de première instance du Brabant wallon

Introduction 199

Section 1

**Le nouveau statut matrimonial des assurances-vie
individuelles** 200

- A. **Une toile de fond contrastée** 201
 - 1. Un régime juridique exorbitant du droit commun 201
 - 2. ... et inconstitutionnel 202
 - 3. Une alternative législative qui peine à aboutir 204
- B. **Une réforme en demi-teinte** 205
 - 1. Le champ d'application des dispositions nouvelles 207
 - 2. La distinction entre le titre et la finance : clé de voûte de la réforme 214
 - 3. Les différents cas de figure envisagés par la loi 215
 - 4. L'application dans le temps des dispositions nouvelles 226

Section 2

**Les assurances-vie et la réforme du droit des successions
et des libéralités** 229

- A. **Le régime de l'ancien article 124 de la L.C.A.T.** 230
 - 1. Un régime de faveur 230
 - 2. ... partiellement inconstitutionnel 231
 - 3. Une reconstruction fragmentaire 232
- B. **Un retour en deux temps au droit commun des successions** 233
 - 1. Une première pierre : la loi du 31 juillet 2017 233
 - 2. Une seconde pierre : la loi du 22 juillet 2018 234
 - 3. Un édifice en parfaite concordance avec le droit commun des successions 234
 - 4. Une réforme applicable aux désignations bénéficiaires futures 236

C. Une solution claire sur un fond obscur	236
1. Assurance-vie et intention libérale	237
2. Modalités de dispense de rapport	238
3. Date de la donation réalisée par une assurance-vie	240
 Section 3	
Les nouvelles modalités de versement de la prestation d'un contrat d'assurance-vie	241
A. Motif et objectifs	242
B. Champ d'application	243
C. Nouvelles obligations de l'assureur	244
1. Procédure et modalités du versement de la prestation assurée	244
2. Responsabilité de l'intermédiaire d'assurance	245
 Section 4	
Les modifications apportées à la législation sur les contrats dormants	246
A. Une recherche et une identification plus rapides des bénéficiaires	247
1. Un contrat d'assurance qui s'endort un peu plus vite	247
2. Une identification des bénéficiaires qui peut commencer plus tôt	248
3. Un raccourcissement des délais de vérification et de transmission	248
B. Un relèvement des seuils d'applicabilité de la loi	249
 Section 5	
Le droit à l'oubli dans les assurances du solde restant dû	250
A. Le contexte général du droit à l'oubli : l'introduction graduelle de mécanismes de solidarité dans les assurances de personnes	250
B. Les racines du droit à l'oubli : le rapport d'évaluation de la Commission des assurances	258
C. Un premier essai sur le droit à l'oubli : la proposition Lalieux	260
D. Les retouches apportées au cadre juridique des assurances du solde restant dû : la loi du 2 mai 2019	262
1. Un champ d'application élargi	263
2. Une clarification de la notion de « proposition contraignante » du B.S.T.	264
3. Un doublement de la « garantie standardisée » en cas de co-emprunteurs	265
4. La suppression de l'intervention de l'organe de conciliation « assurance soins de santé »	265
5. Une moins grande fréquence des rapports d'évaluation de la Commission des assurances	266
E. La consécration du « droit à l'oubli » en assurance du solde restant dû : la loi du 4 avril 2019 et l'arrêté royal du 26 mai 2019	266

1. Une adoption précipitée.....	266
2. Un champ d'application maculé de quelques incertitudes.....	267
3. Le principe général du « droit à l'oubli ».....	270
4. Des délais et des conditions d'accès adaptés pour certaines pathologies cancéreuses ou maladies chroniques : la « grille de référence ».....	273
5. Une compétence de contrôle conférée au B.S.T.	277
6. La complémentarité du droit à l'oubli et du dispositif de base en assurance du solde restant dû.....	277
7. Quelles sanctions?.....	278
F. Remarques finales.....	278
Section 6	
Les nouvelles restrictions à l'exploitation des données de santé issues d'objets connectés.....	280
A. Les motifs de l'initiative.....	280
B. Des restrictions aux allures d'interdiction.....	281
Section 7	
La peine de mort comme cause de refus de garantie enfin supprimée.....	282

5

Regards sur quelques évolutions législatives et jurisprudentielles en matière d'accidents du travail..... 285

Steve GILSON

avocat au barreau de Namur, maître de conférences à l'UCLouvain, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au tribunal du travail de Liège, division de Namur

France LAMBINET

avocate au barreau de Namur, assistante à l'U.L.B., collaboratrice scientifique à l'UCLouvain (Atelier de droit sociAL – CRIDES)

Zoé TRUSGNACH

avocate au barreau de Namur, certificat en droit des assurances de l'UCLouvain

Introduction..... 287

Section 1	
La naissance de Fedris	287
Section 2	
Le champ d’application personnel de la législation	289
A. Secteur privé/secteur public	289
1. Le champ d’application de la loi du 10 avril 1971.....	289
2. Rappels de quelques particularités du secteur public.....	290
B. Les extensions au profit des personnes qui effectuent un travail dans le cadre d’une formation pour un travail rémunéré	297
Section 3	
Notions de base	300
A. L’accident	300
1. Définition.....	300
2. Caractéristiques.....	301
3. Preuve.....	304
B. L’accident du travail	305
1. Définition.....	305
2. Caractéristiques.....	305
3. Preuve.....	310
C. L’accident sur le chemin du travail	310
1. Définition.....	310
2. Caractéristiques.....	311
3. Preuve.....	315
Section 4	
L’évolution de la notion d’événement soudain	316
A. Le critère d’anormalité	316
1. Introduction.....	316
2. La tendance minoritaire au retour à la condition d’anormalité.....	320
3. Conclusion.....	331
B. La problématique des risques psychosociaux	332
1. Introduction.....	332
2. Un événement soudain qui doit avoir causé une lésion.....	335
3. L’événement soudain ne doit pas se distinguer de l’exécution normale de la tâche journalière : il doit simplement être de nature à avoir causé la lésion.....	344
4. L’accident doit survenir dans le cours et par le fait de l’exécution du contrat de travail.....	345

Section 5

Les accidents du travail et les catastrophes	347
A. Introduction : rappel des principes applicables.....	347
B. Les accidents survenus par un cas de force majeure	349
C. Le cas particulier du terrorisme.....	355

Section 6

La réparation des accidents en cas de pluralité de contrats de travail	362
A. Introduction	362
B. La rémunération à prendre en compte lorsque l'accident survient dans le cadre du contrat de travail à temps plein d'un travailleur occupé à temps partiel par ailleurs : l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 5 mars 2015.....	364
C. La rémunération à prendre en compte lorsque l'accident survient dans le cadre du contrat de travail à temps partiel d'un travailleur occupé à temps plein par ailleurs : l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 24 octobre 2019	365

Section 7

Les immunités de responsabilité civile de l'employeur	369
A. Introduction	369
B. Les immunités de responsabilité civile.....	369
C. La réparation intégrale du préjudice sans cumul de réparation d'un même dommage	375
D. Le recours de l'assureur-loi.....	376
1. Le principe : caractère subrogatoire de l'action.....	376
2. Les conséquences du caractère subrogatoire de l'action.....	378